Five Assistance: Conditions générale

I. PRÉAMBULE

Les présentes conditions sont conclues, d'une part, par la société Wipecom SPRL dont le siège est situé au 486 Chaussée de Marche, 5101 Erpent, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE877.685.296 ci-après dénommée « Le vendeur » et, d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant souscrire un abonnement Five Assistance, dénommée ci-après «l'acheteur».

II. OBJET DE L'ABONNEMENT

Le présent abonnement a pour objet d'apporter le support nécessaire à l'acheteur pour maintenir ses objets connectés en bon état de fonctionnement, de lui mettre à disposition les mises à jour du logiciel de sa Box Five Home et de lui remplacer les batteries des objets connectés lorsque cela est nécessaire par l'envoi postal des batteries à l'utilisateur.

III. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

L'abonnement est conclu pour une durée initiale d'un an. A défaut d'envoyer une lettre recommandée au plus tard 8 jours avant la fin de la durée initiale, l'abonnement sera reconduit de manière tacite de mois

en mois jusqu'à la résiliation de l'une ou l'autre des parties. Vous pouvez résilier votre abonnement à tout moment et vous continuerez d'avoir accès au service jusqu'à la fin de votre période de facturation mensuelle.

IV. MOYENS DE PAIEMENT

Pour profiter de l'abonnement, vous devez nous fournir un moyen de paiement, soit une domiciliation bancaire soit par un virement bancaire.

V. PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

Le paiement de l'abonnement est mensuel, la mensualité sera réclamée de manière anticipative à chaque début

du mois précédent le mois de facturation.

VI. NON-PAIEMENT, RUPTURE DU CONTRAT

La société Wipecom SPRL se réserve le droit de suspendre (temporairement) ses services ou de rompre le contrat si :

- Si le client ne remplit pas ses obligations telles que définies dans les conditions générales à l'article 8.2
- 2. En cas de défaut de paiement de l'abonnement, La société Wipecom SPRL peut résilier l'abonnement à condition que l'acheteur ait été mis en demeure, soit

par exploit d'huissier, soit par lettre recommandée. La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter du lendemain de la signification ou du dépôt de la lettre recommandée. A dater du jour de l'envoi recommandé de mise en demeure, l'abonnement sera majoré d'une somme forfaitaire de 50€ à titre de frais administratifs, complémentairement aux éventuels intérêts légaux applicables pour retard de paiement.

VII. PRIX

Le prix de la prestation est libellé en euros. Le prix comprend la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Votre facturation sera basée sur les prix indiqué sur votre contrat.

VIII. OBLIGATIONS DES PARTIES

VIII.I. Obligation de La société Wipecom SPRL

- Assurer, via une plateforme téléphonique de 9h-12h30 à 13h30 -17h du lundi au vendredi, l'accès à un technicien spécialisé sur les objets connectés vendus via le site internet https://five-home.be.
- Accès aux mises à jour firmware de la Box Five home. Celles-ci leur seront transmises par email via un lien de téléchargement et à des instructions d'installation de la mise à jour.

 Remplacer si nécessaire et gratuitement les batteries des objets connectés dans la limite d'une fois par an et par objet par l'envoi postal des dites batteries au client.

8.2-Obligation du client

- Avoir un accès internet permettant d'accéder au site internet internet https://five-home.be
- Utiliser la Box Five Home et les objets connectés de manière normale et conforme à leur fonction

initiale.

IX. RESPONSABILITÉ

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants sont uniquement responsables du respect des obligations décrite au paragraphe 7.1 du présent contrat et uniquement pour les objets connectés achetés sur le site internet internet https://five-home.be.

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants ne peuvent être tenus comme responsables d'un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires,

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants ne peuvent être tenus comme responsables si le produit n'a pas fonctionné ou a mal fonctionné du fait du client, par exemple en cas de mauvaise utilisation du produit par le client ou si le client a fait tomber le produit par terre ou si le produit a reçu un choc du fait du client.

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants ne

X. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions de vente en ligne sont soumises à la loi belge. En cas de litige, les tribunaux peuvent être tenus comme responsables en cas de vol ou d'utilisation du produit par une personne autre que le client,

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants ne peuvent être tenus comme responsables si le produit ne fonctionne pas parce que le client est dans une zone où il n'y a pas de réseau internet ou que le produit est installé dans une zone non couverte par le réseau WiFi du client,

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants ne peuvent être tenus comme responsables si le client a fait déplacer les services de police ou toute autre personne pour rien.

La société Wipecom SPRL et ses sous-traitants ne sauraient par ailleurs garantir que le produit est exempt de bugs, ce qui est inhérent à tout produit informatique.

du siège social du vendeur sont compétents, sauf dispositions d'ordre public contraignantes.